

# LE WEEKEND QUI NOURRIT JE M'INITIE À LA PERMACULTURE

Les 18 & 19 juin 2022 au Château de Brévidy

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci infiniment pour votre intérêt pour ce weekend d'initiation à la permaculture.  
Veuillez compléter et signer ce formulaire d'inscription, et nous le retourner dès que possible à [semez@lejardinquinourrit.bio](mailto:semez@lejardinquinourrit.bio)

Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire à [semez@lejardinquinourrit.bio](mailto:semez@lejardinquinourrit.bio) ou par téléphone au 01 44 76 08 49

---

### Participant 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

Tel portable :

### Participant 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

Tel portable :

---

### Règlement :

Prix : 250€ / personne, hors repas et hébergement.

Pour être prise en compte, votre inscription doit être accompagnée du règlement d'un acompte de 50% du montant total de la formation (hors hébergement). Le solde devra être réglé avant le 1er juin 2022.

Paiement par virement à « Abondance Jardins » : IBAN : FR76 3006 6108 7600 0203 5170 174

Merci d'indiquer le nom des participants dans l'objet du virement.

## Hébergement :

<https://chateau-brelidy.com/>

Prix pour 2 nuits + repas :

En chambre individuelle : 206€/personne

En chambre double : 156€/personne

Les chambres doubles peuvent être occupées soit par un couple soit par 2 ami(e)s car les lits sont séparables.

Le tarif comprend : L'hébergement (2 nuits), les repas (2 petits déjeuners, 2 déjeuners et 2 diners) et les collations (thé, tisanes, café).

Dès confirmation de votre inscription, nous vous contacterons pour finaliser la réservation de votre chambre.

---

## Horaires :

Comme indiqué dans le planning joint, le stage commence le samedi matin à 9 heures et se termine le dimanche après-midi à 17 heures.

L'arrivée des participants peut se faire le vendredi après-midi à partir de 18 heures. Un dîner collation de bienvenu leur sera proposé à 20 heures.

---

## Transports :

Vous êtes responsable de votre transport jusqu'au Château de Brélidy.

Si vous venez en train, n'hésitez pas à nous prévenir de votre horaire d'arrivée à la gare de Guingamp pour que l'on puisse organiser ou coordonner votre transfert jusqu'au château.

---

## Désistements :

En cas de désistement avant le 29 mai 2022, la somme de 50,00 € restera acquise à titre de frais administratifs, le reste de l'acompte étant remboursé intégralement. Après le 29 mai 2022, l'acompte versé sera conservé. Aucun remboursement ne sera effectué après le 8 juin 2022.

Annulation :

Dans le cas où le stage serait annulé en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions en date du 8 juin 2022, ou en cas de force majeure, l'acompte ou le paiement dans son entièreté si déjà reçu seront intégralement remboursés.

Fait à :

Le :

Nom & Prénom :

(Mention « Lu et approuvé » et signature)